

Décharge 2013: 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement

2014/2077(DEC) - 03/02/2015 - Document de base non législatif complémentaire

Recommandation du Conseil : 8^e FED

Vu l'accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté dans le cadre du second protocole financier de la quatrième convention ACP-CE, instituant un 8^e Fonds européen de développement (FED) et ayant examiné le compte de gestion et le bilan afférents aux opérations du 8^e FED, arrêtés au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport annuel de la Cour des comptes sur les activités relevant des 8^e, 9^e et 10^e FED relatif à l'exercice 2013, **le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à la Commission sur l'exécution des opérations du 8^e FED pour l'exercice 2013.**

Cette recommandation n'est accompagnée d'aucun commentaire particulier, le Conseil considérant pour sa part que l'exécution des opérations du 8^e FED par la Commission a été satisfaisante.